



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction Départementale des Territoires
Service Territoires, Aménagements et Connaissances
Pôle Stratégie et Planification Territoriale
Unité Planification Territoriale Sud

Affaire suivie par : Mylène LAURENT
Téléphone : 01.60.56.73.84
Télécopie : 01.60.56.71.04
Mail : mylene.laurent@scine-et-marne.gouv.fr

Vaux le Pénil, le

29 MARS 2019

Le directeur de la Direction Départementale des
Territoires de Seine-et-Marne
à
Monsieur le Président de la
Communauté d'Agglomération du Pays de
Fontainebleau
44, rue du château
77 300 FONTAINEBLEAU

Objet : Avis de la Direction Départementale des Territoires
Projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme
Commune d'Ury

Référence : STAC PSPT 2019-72

Monsieur le Président,

Par délibération en date du 21 février 2019, la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a arrêté un projet de révision du plan local d'urbanisme (PLU) au titre des articles L153-31 à L.153-35. Le dossier a été reçu à la sous-préfecture de Fontainebleau le 25 février 2019.

Conformément aux dispositions des articles L. 153-16 à L. 153-18 du code de l'urbanisme, la révision allégée du PLU de la commune d'Ury m'a été notifié le 01 mars 2019, en tant que personne publique associée, pour avis.

Ce projet a pour objet de modifier :

- en zone agricole, l'article A7 relatif aux implantations des constructions par rapport aux limites séparatives ;
- en zone naturelle, la création d'un nouveau secteur Nf spécifique aux activités hippiques en remplacement d'une zone N.

Je n'ai pas d'observation particulière à émettre sur ce projet.

En conséquence, j'émet un **avis favorable** sur le projet de révision allégée du PLU.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires
La chef du Service Territoires, Aménagements et
Connaissances



Aude Leday-Jacquet

Copie :

Monsieur le Maire d'Ury